



**Ozans**  
Parc d'excellence environnementale



**Ozans**  
Parc d'excellence environnementale

## **Synthèse de la charte stratégique de Développement Durable**

# LA CHARTE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PARC D'ACTIVITES D'OZANS

## Portée de la charte

Soucieuse de promouvoir au travers du parc d'activités d'Ozans, un mode de développement exemplaire, la Communauté d'Agglomération Castelroussine vise, pour les phases conception et réalisation de l'opération, la certification « HQE - Aménagement™ ». Pour répondre à cette ambition, la CAC s'est dotée d'un outil stratégique : la charte de Développement Durable du parc d'activités d'Ozans.

Fruit de la concertation menée avec les habitants et les acteurs locaux, cette charte est la traduction de l'ambition de la Communauté d'Agglomération Castelroussine en matière de développement durable tant à l'échelle du projet, que dans sa relation avec les communes de l'agglomération castelroussine et du département.

Elle permet de cadrer toutes les mesures de réduction des impacts environnementaux et des nuisances, tout en garantissant des retombées positives pour l'économie locale, les entreprises, les salariés, les usagers et les riverains du parc d'activités d'Ozans.

## Les objectifs de la charte et les niveaux de performance visés

Les objectifs de la charte stratégique de développement durable ont été définis en fonction des enjeux identifiés et des attentes des parties prenantes. Pour chaque objectif, un niveau de performance visé a été défini selon la hiérarchisation qui suit :

**Niveau Base** : Respect de la réglementation, respect des règles de l'art ou poursuite d'une tendance observée localement.

**Niveau Performant** : Mise en œuvre de techniques ou d'actions allant au-delà de la réglementation en vigueur ou amélioration d'une situation/tendance observée localement ;

**Niveau Très performant** : Mise en œuvre de plusieurs techniques ou actions innovantes et inédites ou renversement d'une tendance observée localement.

Axe 1 : Créer des emplois diversifiés et promouvoir un mode de développement exemplaire	
Développer un projet économique de territoire bénéficiant au tissu économique local	Très performant
Créer des emplois durables bénéficiant aux actifs du territoire	Très performant
Inclure Ozans dans la stratégie de marketing territorial	Performant
Encourager les comportements vertueux	Performant

Axe 2 : Garantir un cadre de travail et de vie de qualité	
Faciliter le parcours résidentiel des salariés d'Ozans sur la CAC	Performant
Développer de nouvelles pratiques en matière de mobilité	Performant
Encourager la mixité des usages sur le site	Performant
Assurer un cadre de vie et de travail sain	Performant

Axe 3 : Créer le premier parc d'activités durable du territoire		
Assurer l'intégration et la cohérence paysagère du parc d'activités	Performant	
Favoriser une architecture et un aménagement harmonieux et respectueux de l'environnement	Performant	
Maintenir et reconquérir la biodiversité	Très performant	
Protéger et maîtriser l'impact sur la ressource en eau	Eau pluviale	Très performant
	Eau potable	Performant
	Eaux usées	Base
Maîtriser les dépenses énergétiques	Performant	
Favoriser une gestion innovante des déchets d'activité	Performant	

## L'engagement des partenaires

La Charte stratégique garantit l'adhésion de toutes les parties prenantes au projet d'aménagement et de développement durable d'Ozans.

Cinq principaux partenaires ont été identifiés pour sa mise en oeuvre :

- **La collectivité (CAC)**, qui assure l'aménagement de la zone en régie et la gestion du site,
- **Les organismes en charge de la commercialisation de la ZAC**, notamment la CAC au travers de sa Direction du Développement Economique et de l'Agence de Développement Economique de l'Indre,
- **Les promoteurs**, qui construiront à Ozans,
- **Les entreprises**, qui s'implanteront sur Ozans.

## Déclinaison de la charte

La charte est le socle de l'ensemble de la démarche développement durable du projet. Elle se décline techniquement et contractuellement selon l'échelle concernée dans différents documents:

- **le programme d'actions Développement Durable**, outil opérationnel mis en œuvre dans le temps par la CAC et les acteurs institutionnels à l'échelle du parc d'activités,
- **le Cahier des Charges de Cession des Terrains et les fiches de lot**, outils réglementaires définissant à l'échelle des parcelles privées les prescriptions architecturales, paysagères, techniques et urbanistiques qui s'imposent aux promoteurs et aux entreprises,
- **le Système de Management Environnemental**, outil de suivi encadrant les actions de suivi et de gestion du parc d'activités dès les premières implantations.

## Suivi et révision de la charte

La charte est un outil dynamique qui doit pouvoir évoluer dans le temps en fonction de l'application de nouveaux textes réglementaires et de la réalisation des objectifs. Pour cela, un processus de suivi, d'actualisation et de révision a été défini.

## Modalités de suivi de la charte de développement

